

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID: 087-218701506-20250410-202507-BF

SLO

Mairie de Beynac
29 rue de la Croix des Combes
87700 BEYNAC

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/07 EN DATE DU 10/04/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Représentés : 2

Votants : 13

Exprimés : 13

Pour : 12

Contre : 1

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Beynac s'est réuni en session ordinaire, le jeudi 10 avril 2025, à 19h30, à la Mairie, selon la convocation en date du 27 mars 2025, sous la présidence du maire, Madame Marie-Claude BEYRAND.

Présents : Marie-Claude BEYRAND, Philippe TRAMPONT, Suzanne LAUTRETTE, Jean-Louis CONSTANT, Nicolas MOUSNIER, Marie HEBTING, David DU BOUCHERON, Suzanne DITLEBLANC, Patrice COTTAZ, Gilles MARIAUX, Antoine DURAND

Excusés : Ludovic DUHAIN donne pouvoir à Jean-Louis CONSTANT, Anthony RICQ donne pouvoir à Patrice COTTAZ

Madame Suzanne LAUTRETTE a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les lois n°82-213 du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

Entendu l'exposé de M. TRAMPONT Philippe, adjoint au Maire, par lequel lecture est donnée au Conseil municipal afin qu'il se prononce sur le budget primitif 2025 de la Commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Article unique : d'approuver le budget primitif 2025 de la commune, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	895 743.79 €	895 743.79 €
Section d'investissement	505 795.14 €	505 795.14 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;

Au registre sont les signatures ;

La Maire,

Marie-Claude BEYRAND

La secrétaire de séance
Suzanne LAUTRETTE



Affichée le

Transmise à la préfecture le